

Résultats de l'examen d'accès à la profession de conducteur de TAXI
Département de la Lozère

LISTE DES CANDIDATS ADMIS
Session du jeudi 10 décembre 2020

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)	Résultat
96329	MONTANA Frank	TAXI	ADMIS
0000139812TE1	FASANO Carmela	TAXI	ADMIS
141860	PHILIP Christophe	TAXI	ADMIS
154083	LOUROUSE Marie-Claire	TAXI	ADMIS
157117	GREPIN Guillaume	TAXI	ADMIS
158048	GIBELIN Sophie	TAXI	ADMIS
158172	PINEL Emmanuel	TAXI	ADMIS
158784	HUGON Pascal	TAXI	ADMIS

Les candidats admis à l'examen sont invités à se présenter à la Préfecture de la Lozère, bureau des élections, des polices administratives et de la réglementation, avec la liste des pièces suivantes :

- Formulaire de demande à télécharger sur le site de la Préfecture,
- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère,
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- Copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route, délivré par un médecin agréé,
- Deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- Copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1.

Les candidats non admis qui souhaitent repasser l'épreuve de conduite doivent en faire la demande en se connectant sur le compte qu'ils ont créé sur le site <https://examentaxivtc.fr/>.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le 04.66.49.81.84.